

# **MAIRIE DE SAINT-ELOI**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2015**

**L'an deux mille quinze le trente juin à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de SAINT ELOI, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SELIGNAN Jacqueline, Maire.**

**Tous les membres présents, sauf MM Patrick MORIN et Robert DAMIANS, excusés**

**Date de la convocation : 23 juin 2015.**

### **NUMEROTATION DES HABITATIONS**

A la demande de la commune, Mr Laurent du service de distribution de la Poste, expose au conseil municipal une proposition de prestation de service concernant la numérotation des habitations. Elle comporte notamment la numérotation sur plan pour les 197 adresses de la commune, les relevés sur le terrain, la communication auprès des habitants. Le système métrique est considéré comme le plus adapté et le plus évolutif par la Poste. Le conseil municipal, considérant que la distribution étant le cœur de métier de la Poste et que cette opération d'adressage nécessitant de la rigueur et du suivi dans la mise en place, adopte à l'unanimité cette proposition d'un montant de 1 477,50 € HT (1 773 € TTC). La Poste accompagnera le groupe de travail du conseil municipal afin de traiter toutes les questions et difficultés relatives à l'adressage et la dénomination des voies. Après signature d'une convention avec la Poste en septembre, la durée de l'opération est estimée à six mois. A l'issue de ce travail, une réunion publique sera organisée avant validation de la numérotation. La commande des plaques et si besoin des panneaux supplémentaires interviendra en dernier lieu. Le coût se rajoutera à celui de la prestation de service.

### **AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE**

Depuis le précédent conseil municipal, les points suivants ont été traités :

- limites du domaine public et du domaine privé de Mr et Mme Pascal Boyer. Le cabinet de Mr de Framond, expert géomètre, a matérialisé ces limites le 17 juin 2015.

- le renouvellement du réseau d'eau potable et son extension jusqu'à l'exploitation des maraîchers bio est actée par le Syndicat des Eaux. Cependant, ces travaux ne concerneront pas le renouvellement du réseau des hameaux de la Faramande, des Antinets et des Martins initialement prévus par le Syndicat. Après réflexion, ce dernier a considéré que son coût était trop élevé et qu'aucune « casse » importante ne justifiait cette opération.

- en réponse aux questions du conseil municipal, le cabinet d'étude considère qu'une canalisation d'eaux pluviales en fonte était préférable à une canalisation annelée compte tenu de sa faible profondeur et s'agissant d'une départementale. Une convention sera passée avec la Direction des Routes du département. Par retour d'expérience, il apparaît que le diamètre en 250 du tuyau est suffisant. En cas de pluie torrentielle, le volume d'eau ne pourrait de toute façon pas être absorbé par une canalisation même surdimensionnée. Enfin, le talus restera simplement enherbé.

- procédure de consultation des entreprises : envoi de la publicité le 17 juillet, remise des offres le 28 août.

- calendrier des travaux : de la semaine 35 à la semaine 46, soit de septembre au 11 novembre mais comme tout calendrier, il peut connaître des modifications.

- éclairage public : la charge prévisionnelle nette restant à la charge de la commune pour la pose des trois points lumineux sous maîtrise d'œuvre du Syndicat d'Electricité est de 10 000 €. Les lampes et poteaux auront les mêmes caractéristiques que ceux du centre du village.

## **SUIVI DU DOSSIER DE LA RESTRUCTURATION DE LA VOIE DE BOZON**

La commune et les propriétaires des terrains concernés par la future emprise de la voie de Bozon ont décidé d'un commun accord de faire activer le dossier auprès de leur notaire respectif.

## **TRAVAUX D'ACCESSIBILITE**

Suite au diagnostic d'accessibilité des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP), un agenda d'accessibilité programmée devra être adressé à la préfecture d'ici le 27 septembre. Les travaux devront être réalisés dans les trois ans.

Le cabinet Beaumont-Ingénierie, tout en considérant que la commune avait déjà bien anticipé cette question par ses travaux : mairie de plain-pied, accessibilité de l'école et de la salle polyvalente, a noté qu'il restait cependant un certain nombre de points à traiter. Sa première mouture de l'estimation des travaux à réaliser se monte à 93 000 € HT. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de l'ensemble des préconisations et effectué un premier tri d'actions ciblées, relève une certaine inflation des préconisations qui ne sont pas nécessairement proportionnées ni aux besoins ni aux moyens de la commune. Une réunion de travail pour mise au point du dossier se tiendra en juillet.

## **BILAN DES TAP (temps péri scolaires) ET GARDERIE MUNICIPALE**

TAP : un sondage effectué par les parents d'élèves montre un taux de satisfaction élevé pour Saint-Eloi. Nous remercions nos intervenantes Alexandra Longchamp, Aurore Oulion et Isabelle Duchemin. Les trois communes ont fait de leur mieux pour le bien-être des enfants, ce qui, pour les organisateurs, n'est pas chose facile car n'étant pas adossés à un centre de loisirs.

Le coût des TAP 2014-2015 s'est élevé à 5 730,96 €, auquel il faut déduire 2 650 € au titre du fonds d'amorçage de l'Etat. Le coût du matériel a été réduit du fait de l'utilisation de celui de l'école. Cependant, le versement de cette subvention est subordonnée pour l'année 2015-2016 à la signature d'une convention partenariale pour un projet éducatif territorial (PEDT) au niveau du RPI. Or, pour Faramans et Joyeux, le retrait de la FOL pour des raisons de frais et de temps de déplacement des intervenants fait qu'un tel projet ne peut être mis en place pour la rentrée scolaire. En conséquence nous perdrons cette subvention. Les commissions école des trois communes se réuniront prochainement pour travailler sur ces sujets.

Garderie : la satisfaction concernant l'encadrement du service par Aurore Oulion est réelle. Pour information, le déficit du service est de 3 292,97 €. Le prix de 2 € de l'heure reste attractif pour les familles, le caractère social est de ce fait démontré.

## **ECOLE : COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE**

Les effectifs du RPI pour la prochaine rentrée sont de 126 élèves contre 130 cette année. 52 enfants du RPI sont inscrits à l'école de Saint-Eloi, dont une classe de 26 pour les petits moyens et une classe de 26 pour les moyens grands, 34 à Joyeux et 40 à Faramans.

Il est important de rappeler aux familles que choisir l'école de son village est essentiel pour garder la 6<sup>ème</sup> classe à Joyeux.

Des achats de matériel sont programmés, notamment chaises et de nouveaux porte-manteaux.

Demande d'une deuxième ATSEM le matin : actuellement l'ATSEM partage son temps entre les deux classes. Plusieurs aspects sont évoqués en conseil municipal : contrat de travail, statut de la fonction publique territoriale et budget. La commune propose aux commissions école du RPI de poursuivre le débat.

## **DIVERS**

- Accès sans autorisation au Mas plomb : le conseil municipal donne pouvoir au maire afin de poursuivre toutes démarches nécessaires.

- Prochaines manifestations :

- samedi 25 juillet : un après-midi au bord de l'eau à partir de 14h30 à l'étang de Marcel Charvieu

- samedi 29 août : fête des voisins chez Mr et Mme Lalanne

- samedi 5 septembre : sortie du CCAS dans le Beaujolais. N'oubliez pas de vous inscrire

- samedi 3 octobre 2015 : produits du terroir  
salle polyvalente et préau (horaire à préciser)

Monika Charlon, habitante de Saint-Eloi, œnologue de profession, viendra présenter une sélection de ses vins et nous proposera une dégustation gratuite.

L'idée de profiter de cette occasion pour faire appel aux talents de Saint-Eloi dans les domaines les plus divers : scrapbooking, peinture, dessin, photos, conseils en jardinage ou proposer des échanges de services, etc, serait une façon sympathique de créer du lien social. Faire partager ses hobbies, présenter ses réalisations ou ses productions apporterait une joyeuse animation au village.

Vous pouvez dès à présent vous manifester en nous adressant un courriel ([communesteloi@gmail.com](mailto:communesteloi@gmail.com)) ou laisser un message au 04 74 61 09 20.

Merci à vous.

- samedi 14 novembre : théâtre à la salle polyvalente.